Adom+
Association de services aux particuliers

Lettre Info n° 8

30 septembre 2020

Destinataires : adhérents et salariés

EDITORIAL

Reprenons le cours normal des choses … Est-ce possible ?
Sommes- nous girouette déboussolée ou oiseau migrateur capable de s'adapter à la tempête ?

Nous sommes sortis de la phase « confinement-déconfinement » et pourtant, nous remettons sans cesse sur le métier les décisions prises hier. Nous ne cessons de nous adapter au gré des dernières évolutions : masques, distances, cas contact, cas avéré….

Vous, fidèles adhérents, vous continuez à nous témoigner votre confiance puisque vos demandes ont seulement accusé une baisse de 5%.

Vous salariés, vous nous avez suivis dans la reprise précoce d'activité.

De ce fait, notre santé financière, quoique fragilisée, ne s'est pas autant dégradée que nous pouvions le craindre. Nous pouvons espérer terminer l'année avec un déficit de l'ordre de 60 000 €.

ADOM + résiste parce qu'elle cherche à se diriger malgré toutes les incertitudes.

Par exemple, ADOM+ a décidé de réunir son Conseil d'administration le 17 septembre à la fois en visioconférence et en présentiel. Au total, nous étions 14 (7 en présentiel et 7 en visio). La technique n'a pas bien fonctionné et le CA s'est tenu, au final en haut-parleur avec un téléphone portable. Malgré tout, les échanges ont été productifs grâce à la résilience de chacun des administrateurs.

Nous ferons sans doute mieux la prochaine fois mais gardons à l'esprit qu'il est essentiel de maintenir le lien dans nos associations.

Continuons d'avancer à petits pas, ne craignons pas de nous tromper puisque ce n'est pas se tromper que de s'adapter.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE NOTRE Assemblée Générale est prévue le 7 octobre 2020.

Le Bureau

Le déconfinement a permis au virus de circuler de plus belle et l'Ille-et-Vilaine n'est pas épargnée.

Que se passe-t-il quand une personne est détectée positive ?

- On recherche les relations de cette personne. Ne sont considérés comme cas-contacts potentiels **que** les personnes avec lesquelles une rencontre a duré au moins 15 minutes, sans masque et sans distanciation. **Autrement dit** : si les gestes barrières sont respectés et si les fiches de préconisation sont bien appliquées, les interventions à domicile n'entrent pas dans les risques forts de contamination.
- Les cas-contacts avérés, s'il y en a, sont invités à se faire dépister : rapidement en cas de symptômes, ou bien 5 à 6 jours après avoir côtoyé la personne positive s'il n'y a pas de symptômes. En effet, la contamination ne peut être détectée qu'à partir de ce délai. En attendant, un auto-isolement de 7 jours est conseillé.

Adom+ :

Au moindre doute, nous appliquons les procédures prévues pour assurer la protection des adhérents comme celle des salariés : suspension des interventions, remplacements, déclarations obligatoires, etc. C'est arrivé moins de dix fois depuis le mois de mai, et toute contamination a bien été évitée.

Nous pouvons nous en féliciter tous ensemble et il est essentiel de le rappeler : les gestes barrières sont pour l'instant le meilleur « vaccin » contre la covid-19.

Il en va de la santé de tous, mais aussi de celle ce notre association, avec ses services et ses emplois.

COMITÉ D'USAGERS

Crée au premier semestre 2019, le comité d'usagers a travaillé dans un premier temps sur la définition du service à domicile et de l'aide à domicile. Deux représentants, M. Fauvel Pierre et Mme Abhervé Marie-Thérèse sont présents lors de nos Conseils d'Administration. Ce comité est le relais de vos besoins et de vos avis. Une retraite et un déménagement ont amené au départ de certains membres. Si vous souhaitez rejoindre ce comité, n'hésitez pas à prendre contact sur l'adresse suivante :

comite.usagers@adomplus.fr

Le comité de réflexion du Conseil d'Administration a émis le souhait de créer une commission Santé et Sécurité au Travail - STT –

Ce groupe de travail est composé de 2 membres du conseil d'administration, de 2 membres du CHSCT et de 2 administratives.
Son objectif est de faire remonter les problématiques rencontrées lors des interventions.
La commission a décidé lors sa première rencontre le 21 juillet 2020 de s'appuyer sur le retour de l'enquête qualité pour définir les thèmes sur lesquels elle travaillera.
La commission souhaite étoffer l'équipe et recherche des adhérents pour la rejoindre. N'hésitez pas à poser votre candidature sur l'adresse mail suivante contact@adomplus.fr

RETOUR SUR LA SOIRÉE ÉVÈNEMENTIELLE sur l'utilisation des produits alternatifs du 21 mars 2019

50 participants ont assisté à la conférence de la Maison de la Consommation et de l'Environnement sur ce sujet. Ils ont participé au challenge interactif sous forme de quizz et ont pu découvrir les 3 ateliers proposés (fabriquer sa lessive, enlever une tâche et découvrir des produits alternatifs – vinaigre blanc, citron, bicarbonate de soude).

Dans les échanges avec nos adhérents et nos salariés, nous pouvons constater que certains d'entre vous mettent depuis en œuvre ces bonnes pratiques – meilleures pour notre environnement et notre santé.

Dates à retenir :

7 octobre 2020 : Assemblée Générale

04 octobre 2020 : Bureau

17 novembre 2020 : Conseil d'Administration

Adom+ Qualité de Vie au Travail

Enquête auprès des salariés

Dès 2018, après avoir sondé la satisfaction des adhérents, l'association a décidé de lancer une seconde étude auprès de ses salariés. Cette enquête s'inscrit dans une démarche QVT dont l'objectif est l'amélioration des conditions d'emploi et le développement d'un certain bien-être au travail. Les salariés sont interrogés par catégorie de façon à bien prendre en compte les spécificités de chaque situation ou poste de travail, et de manière anonyme pour libérer la parole.

Le questionnaire porte sur 5 thèmes précis :

1) recrutement et intégration,
2) parcours professionnel,
3) sécurité et santé au travail,
4) dialogue social,
5) conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

Nous avons également inséré quelques questions facultatives sur la fusion en 2016 et sur la crise sanitaire que nous traversons ;
La campagne a eu lieu du 1er au 20 septembre pour les intervenantes ménage/garde d'enfants. Nous observons un taux de participation de 66 %. L'analyse des réponses servira d'état des lieux initial. Nous construirons ensuite un plan d'actions pluriannuel avec tous les acteurs concernés pour exploiter chaque piste d'amélioration. En ce qui concerne le troisième thème, nous avons mis en place fin 2019 une commission « Sécurité et Santé au Travail » qui s'appuiera sur ce diagnostic pour compléter le travail déjà entrepris dans certains domaines (Vitres, animaux domestiques…).
Vous serez informés régulièrement de nos travaux.

PORTEZ LE MASQUE, C'EST PRENDRE SOIN DE SOI MAIS SURTOUT DE L'AUTRE !

- **Adhérents et salariés : portez un masque dès que vous êtes dans la même pièce.**
  Si vous êtes porteur tous les deux d'un masque en respectant la distance d'un mètre, vous limitez le risque d'être « cas avéré » ou d'être considéré « cas contact » si l'un d'entre vous est porteur du virus.